



## MAIRIE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Place Prudent Chollet  
18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE  
site : [www.bellevillesurloire.fr](http://www.bellevillesurloire.fr)  
e-mail : [mairie@bellevillesurloire.fr](mailto:mairie@bellevillesurloire.fr)

TÉL. 02 48 78 20 50  
FAX 02 48 78 20 55

# *FLASH JANVIER 2014*

## *Vœux de la Municipalité*

*Ils seront prononcés le samedi 11 janvier 2014 à 18H.  
Vous êtes toutes et tous conviés en cette occasion à la  
salle des fêtes où aura lieu également la remise des  
récompenses du concours du Fleurissement  
Communal.*

*A l'issue des cérémonies, nous dégusterons la  
traditionnelle galette ainsi que le verre de l'amitié.*

### CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion de Conseil Municipal se déroulera **le jeudi 16 janvier 2014 à 20h00.**

### DEMOGRAPHIE 2013

NAISSANCES : 16  
MARIAGES : 2  
DECES : 8

## **RABOLIOTS**



Tu es fan de pâte Fimo ? Tu as entre 11 et 13 ans, ce qui suit va t'intéresser ....

Les Raboliots souhaitent organiser un atelier récréatif d'une ou deux journées durant les prochaines vacances scolaires (1ere semaine). **Laura de la petite épicerie** te délivrera ses trucs et astuces. Pour qu'elle puisse venir, il faudrait au moins 10 stagiaires, alors parles en avec tes copains et copines et viens te pré-inscrire en mairie auprès de Nathalie Marchand **avant le 24 janvier 2014.**

## **RECENSEMENT EN VUE DE LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE**

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne **tous les jeunes français, filles et garçons.**

Cette démarche s'effectue auprès de la mairie du lieu de résidence dans les trois mois qui suivent le 16è anniversaire. Le jeune sera ensuite convoqué à la Journée défense et citoyenneté à partir de 17 ans. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

**Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable** pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée...)

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

### **Pour en savoir plus :**

Sur internet :

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

Sur la page facebook : « Parlons Defense »



Tout comme l'année dernière, l'édition 2013 du Téléthon, qui s'est déroulée les 6 et 7 décembre, a été l'occasion pour la commune de Belleville et les salariés de la centrale nucléaire EDF de Belleville de manifester ensemble leur engagement pour cette cause.

Au niveau communal, les activités liées à cette manifestation ont connu cette année encore un véritable succès. A l'heure où nous écrivons ces lignes nous ne sommes pas en mesure de vous dire précisément le montant des dons récolté par les manifestations bellevilloises mais nous sommes déjà à plus de 5 200 € et nous nous rapprochons donc des 5 747 € de 2012.

De nombreuses manifestations ont eu lieu à partir du jeudi avec l'implication de l'école, qui par un système de parrainage permet aux enfants de redoubler d'effort pour faire reculer la maladie, jusqu'au dimanche avec le tournoi de badminton. Grâce au parrainage les enfants du groupe scolaire ont récolté la somme record de 977,30 €.

Tout comme l'année dernière l'ensemble des agents du centre aquatique s'est mobilisé avec de nombreuses animations dont un enduro de nage de 4 h financé par DALKIA à auteur de 5 € le km. Grâce à cette soirée nous avons récolté 1 188,70 €.

Le samedi, au plan d'eau des genièvres, s'est déroulé la désormais traditionnelle journée pêche aux carnassiers qui permet de reverser 800 € supplémentaires.

Les associations de football et badminton ont également fait preuve de motivation en organisant des tournois dont l'intégralité des recettes a été reversée au téléthon.

Nous souhaitons également féliciter et remercier les associations et particuliers qui ont fait des dons. C'est grâce à l'engagement de chacun que nous participons au combat contre la maladie afin d'envisager avec espoir la médecine de demain.

Félicitations à tous.

*Gérard THOMAS*

*Nicolas TOURNEBIZE*

**Liberté Égalité Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**A V I S    A U X    É L E C T E U R S**

---

**Liste des pièces d'identité**

exigées des électeurs au moment du vote

---

**Code électoral - Article R. 60**

Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

**Arrêté du 12 décembre 2013**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

**Article 2.** - Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;

2° Titre de séjour ;

3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.

***LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES***  
**non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus**  
**ne seront pas admis à prendre part au scrutin**



## **La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

[http://www. Interieur.gouv.fr/http://www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.Interieur.gouv.fr/http://www.diplomatie.gouv.fr/)

# Le mardi 04 Février 2014 à **20h30** à la salle des fêtes de Belleville



Sortie le 4 décembre 2013 – Durée 1H54 - Réalisé par Cédric Klapisch – comédie dramatique, Romance Française

Avec Romain DURIS, Audrey Tautou, Cécile de France

## **Synopsis et détails**

Xavier a maintenant 40 ans. On le retrouve avec Wendy, Isabelle et Martine quinze ans après L'Auberge Espagnole et dix ans après Les Poupées russes.

La vie de Xavier ne s'est pas forcément rangée et tout semble même devenir de plus en plus compliqué. Désormais père de deux enfants, son virus du voyage l'entraîne cette fois à New York, au beau milieu de Chinatown. Dans un joyeux bordel, Xavier u cherche sa place en tant que fils, en tant que père... en tant qu'homme en fait ! Séparation. Famille recomposée. Homoparentalité. Immigration. Travail clandestin. Mondialisation. La vie de Xavier tient résolument du casse-tête chinois ! Cette vie à l'instar de New York et de l'époque actuelle, à défaut d'être cohérente et calme vient en tout cas nourrir sa plume d'écrivain...

**Tarif normal : 5,5€ - tarif -16 ans : 4€**



# Repas Saint Valentin

★  
★ Spectacle et défilé de lingerie ★ ★ ★

Le Samedi 15 février 2014 à 20 heures

A la salle des fêtes de Belleville-Sur-Loire

## MENU

★  
Kir et ses amuses bouches

Rencontre du Chèvre et du Gésier

Tournedos de Dinde sauce Foie Gras ★  
Pommes de Terre sautées ★  
Et sa Garniture Richelieu ★

Digestif ★

Farandole de fromages et sa verdure

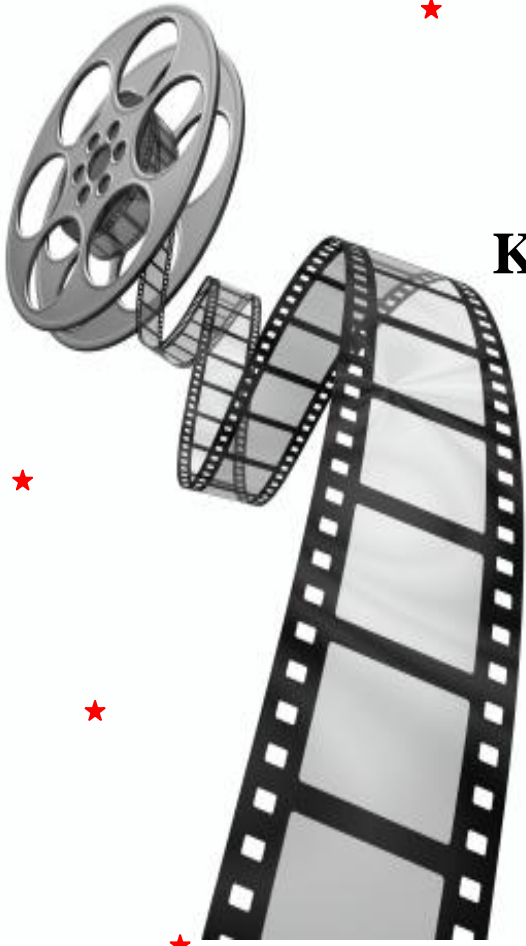
Ile flottante Marilyn ★

★  
Thé ou Café

★  
★ Adulte : 22 €  
★  
ans) : gratuit

★  
Adhérent ★ 12 Enfant (de 12 ans) : 12 € Enfant (- de 3

★  
*La soirée sera animée par Joffrey BRUNOT* ★



## COUPON REPONSE

Réponse et règlement par chèque à l'ordre de « FAUT QUE CA TOURNE » ou par espèces avant le 1 février 2014.

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Nombre d'adulte(s) : ..... soit ..... x 22 €

Nombre d'enfant(s) : ..... soit ..... x 12 €

Nombre d'adhérent(s) : ..... soit ..... x 12 €

Nombre d'enfant (- 3 ans) : ..... soit ..... x gratuit

Total : ..... €

J'aimerais être à la table de

.....

La réservation ne sera effective qu'après réception du règlement. Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 06.88.01.88.22 (Mélanie BRUNOT) ou à l'adresse suivante : 17 route des Germain 18240 Belleville-sur-Loire.

